



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 07/06 et 21/06/2018
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91



CLAIR DE NUIT : APPEL À PÂTISSIER(E)S BÉNÉVOLES

Comme vous le savez, notre commune accueillera le Festival Clair de nuit **les 27, 28 et 29 juillet 2018**.

Le festival a brassé les années précédentes plus de 6 000 spectateurs sur chaque week-end (soit environ 2 000 personnes par soir) qui viennent voir les différentes prestations musicales, mais aussi **manger et boire !**

Grâce aux associations et aux membres du Conseil municipal, nous pouvons assurer le service chaque soir... L'intégralité du bénéfice de la restauration sera partagée entre les différentes associations participantes.

Parmi nos nombreux stands de restauration, nous allons proposer également un **stand de pâtisseries**. Afin d'augmenter le choix proposé aux festivaliers, **nous faisons appel aux pâtissières ou pâtissiers amateurs qui souhaiteraient participer à cette manifestation en faisant don d'une ou plusieurs pâtisseries « maison »**.

Cet appel est valable pour les 3 soirées (vendredi, samedi et dimanche), sans limitation de nombre.

Les pâtisseries que vous aurez confectionnées pourront être déposées chaque jour à partir de 15 h, place de la mairie, à un membre du Conseil municipal.

Merci pour votre délicieuse contribution !

Le comité organisateur

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mai 2018

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT Benoît SPITZ.

Absents excusés : Anne DIETRICH, et Didier METZ

*Procurations : Anne DIETRICH à Michèle FETZER
Didier METZ à Philippe SCHMITT*

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, prend la parole concernant la **cantine/garderie de Stotzheim**. Lors du dernier conseil, les membres du Conseil avaient décidé, suite à l'information reçue relative aux préinscriptions réceptionnées par la Communauté des Communes, de ne pas augmenter l'effectif et ce pour le bien-être des enfants. Les locaux affectés par la Commune de Stotzheim sont adaptés pour un maximum de 30 enfants.

Elle avait communiqué cette décision lors du COPIL Enfance/Jeunesse du 10 avril 2018. M. le Maire précise que selon la loi Nôtre et au vu de la confirmation reçue de la Sous-Préfecture, la Communauté des Communes est souveraine en matière de cantine/garderie. Il informe également qu'il ne reste que deux places chez les nourrices à Stotzheim. Mme MASTRONARDI précise que M. le Vice-Président en charge du COPIL Enfance/Jeunesse ainsi que la Directrice Adjointe de la Communauté des Communes du Pays de Barr ont pris note du souhait du Conseil et ont informé Mme MASTRONARDI lors du COPIL que M. le Maire aurait la possibilité de transmettre son avis sur l'effectif et le second service proposé. Elle informe que M. le Maire a contacté la Communauté des Communes et a accepté un deuxième service à Stotzheim et augmente ainsi l'effectif de la Cantine/garderie de 30 enfants à 40 enfants pour la rentrée prochaine. Le Conseil réitère sa décision de conserver un effectif maximum d'une trentaine d'enfants et de refuser la mise en place d'un deuxième service à Stotzheim, comme stipulé dans la délibération du 9 avril 2018. Les membres demandent qu'un courrier soit transmis à la Communauté des Communes du Pays de Barr pour faire part de la décision prise par le Conseil municipal à ce sujet.

Les membres du Conseil demandent également à M. le Maire de solliciter une copie du cahier des charges rédigé par la Communauté des Communes du Pays de Barr pour l'appel d'offres du futur prestataire de la cantine/garderie de Stotzheim pour information.

Le reste du compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES 34 ROUTE ROMAINE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

- Considérant que lors de la réunion Maire/Adjointes, il avait été décidé de demander des devis pour le bâtiment sis 34 route Romaine (pizzeria) ainsi que pour la totalité du bâtiment bleu sis 32 route Romaine (bibliothèque) avec une variante pour la partie basse seule (jusqu'au niveau de la pierre),
- Vu les devis demandés uniquement pour le ravalement de façades du bâtiment communal sis 34 route Romaine (pizzeria),

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de demander des devis pour les travaux de ravalement pour la partie basse du mur endommagé du bâtiment bleu sis 32 route Romaine (bibliothèque),
- DIT que les volets du bâtiment sis 32 route Romaine, seront repeints en régie communale,
- DIT que les devis seront présentés lors d'un prochain Conseil pour l'ensemble des travaux à prévoir,
- DÉCIDE par conséquent de reporter ce point à un prochain conseil.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

13 voix pour – 1 abstention

TRAVAUX PONT FORÊT

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux du pont sur la Schernetz,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir le devis proposé par l'entreprise BARI BTP, sise 68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour un montant de 19 800 € HT, sous condition qu'une attestation soit établie par l'entreprise pour le tonnage du pont à 30 Tonnes,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord,
- DIT que cette dépense sera imputée au compte 2112 – opération 1118, prévue au Budget Primitif 2018.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

13 voix pour – 1 abstention

EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu le tirage au sort,
- Considérant qu'il n'y a pas de candidatures pour la période du 17 au 28 septembre 2018,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir les candidats suivants pour les emplois saisonniers :
 - * du 9 au 20 juillet 2018 : Clara DUTTER
domiciliée 62 A Bas-Village à STOTZHEIM,
 - * du 16 au 31 août 2018 : Marie HIRTZ
domiciliée 36 Quartier Central à STOTZHEIM,
- PRÉCISE que le travail consistera à entretenir le fleurissement de la Commune,
- RAPPELLE que la Commune fixe 2 jours d'essai pour l'emploi et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche,
- PRÉCISE que les candidats non retenus ont encore la possibilité de postuler pour le mois de septembre,
- DÉCIDE de publier le poste vacant pour la période 17 au 28 septembre 2018 dans le prochain bulletin municipal et la publication élargissant le recrutement à toute personne et non seulement aux jeunes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE MATÉRIEL SERVICE TECHNIQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. André METZ, adjoint au Maire en charge du dossier, informe les membres du Conseil que ce point est à retirer de l'ordre du jour et charge le Maire de s'occuper du dossier.

TRAVAUX CHAUFFERIE

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du devis reçu pour les travaux à effectuer à la chaufferie, des travaux de remise en état de la vis de transport silo-foyer étant nécessaires,
- Vu le montant du devis reçu,
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une consultation pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de solliciter des devis auprès d'autres entreprises pour les travaux à effectuer à la chaufferie,
- DIT que les devis seront présentés lors d'un prochain conseil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

13 voix pour – 1 abstention

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL : DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

M. le Maire informe que lors de la préparation du dossier il a été constaté que la demande de Fonds de Soutien à l'Investissement ne pouvait être cumulée avec la DETR pour l'année 2018. Par conséquent ce point est retiré de l'ordre du jour et remplacé par une demande reçue de l'AGF du Bas-Rhin.

N° 6

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGF POUR CENTRE DE LOISIRS

- Vu le courrier par lequel l'AGF du Bas-Rhin sollicite le versement d'une subvention afin de permettre le fonctionnement des centres de loisirs qu'elle organisera pendant l'été 2018,
- Considérant que cette subvention peut être accordée par le CCAS de Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de transmettre la demande de subvention de l'AGF du Bas-Rhin au CCAS de Stotzheim.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie
et peut être consulté sur le site Internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim**

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Déclaration préalable :

- Frédéric ROESH création d'un niveau supplémentaire, 9 rue Binnweg
- Jean CROMER prolongement lucarne existante et création châssis toit,
14 Quartier Central
- Jean-Marie KAEMMERLE ravalement façades, 2 rue d'Ortenberg

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



JUIN

03/06/2018	Marché aux puces	Quart. Central et Bas-Village	Étoile Sportive	06 h 00
24/06/2018	2 x 4 h carpes individuelles	Étang	Association Pêche	

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

Alice KLEIN, fille de Pascal KLEIN et Carmen MULLER, demeurant 28 rue d'Or, est née le 27 avril 2018 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).



DÉCÈS :

Jean-Pierre PHILIPP, né le 16 août 1948 à BARR (Bas-Rhin), domicilié 12 Quartier Central, est décédé le 27 avril 2018 à SAINT-PIERRE (Bas-Rhin) à l'âge de 70 ans.

AIDE AU FLEURISSEMENT : RECRUTEMENT

La Commune recherche une personne pour la période suivante : **du 17 au 28 septembre 2018**.

Le travail consistera à aider les agents communaux à l'entretien des fleurs de Stotzheim.

La Commune fixe 2 jours d'essai pour l'emploi (correspondant à 1 jour par semaine travaillée) et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée.

Les candidatures sont à déposer à la mairie avant le samedi 30 juin 2018.

Le choix du candidat se fera par tirage au sort lors de la séance du conseil municipal.



ACCUEIL DE LOISIRS HERBSHEIM

L'accueil de loisirs d'Herbsheim fonctionnera du **9 juillet au 3 août 2018**. Il accueillera les **enfants de 4 à 11 ans** : repas à midi et ramassage en car dans votre commune seront assurés. Thèmes variés avec sortie ou intervenant chaque semaine. **Le programme de l'accueil de loisirs est disponible en mairie.**

Dates d'inscriptions :

vendredi 8 juin de 17 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Westhouse

Renseignements et inscriptions au 03 88 74 44 13 ou benfeld@agf67.fr ou <http://benfeld.agf67.fr>



Aide financière de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

Des modifications de la norme de diffusion de la TNT ont été réalisées en Allemagne, il y a quelques mois et ont eu des répercussions sur la réception de la TNT de certains d'entre vous qui ont peut-être dû adapter leur installation pour continuer à recevoir les **chaînes de la TNT** dans de bonnes conditions.

Le décret n° 2017-1048 du 10 mai 2017, publié au Journal officiel du 11 mai 2017, permet désormais à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) d'octroyer des aides financières pour vous accompagner dans la mise en place d'une solution d'adaptation de vos équipements télévisuels.

L'ANFR a décidé d'ouvrir ces aides financières aux particuliers et gestionnaires d'immeubles de notre commune dont la réception TV est perturbée, afin qu'ils modifient vos équipements de réception de la télévision. Elles sont accordées pour une période de 6 mois, jusqu'au 11 septembre 2018, sans conditions de ressources, en habitat individuel (résidence principale uniquement) et collectif.

Leur montant est de 250 € TTC maximum pour les particuliers et de 500 € TTC maximum pour les gestionnaires d'immeubles.

Pour en bénéficier, vous devez vous rendre sur le site www.recevoirlatnt.fr et remplir un formulaire en ligne, ou appeler le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Cette demande doit être accompagnée de la facture ainsi que de l'attestation de réalisation des travaux par un antenneur, qui sont indispensables à la constitution de cette aide.

ATELIER COUTURE

L'AGF de Stotzheim propose un atelier de couture qui se déroulera en deux temps :

les 7 et 28 juin de 19 h à 21 h à la Salle des Fêtes de Stotzheim



Objectif : réalisation d'un sac de plage.

Matériel à fournir :

- Tissus 150 x 140 cm,
- Fils et aiguilles adaptés aux tissus,
- Ciseaux, règle, épingles...
- Machine à coudre.

Une participation de 5 € est demandée.

Les inscriptions sont à faire auprès de :

- Marie-Paule au 06 88 79 41 27
- Jacqueline au 03 88 08 37 11



Jeux et soirée tartes flambées

au profit de **l'ACE –
Action Catholique des Enfants**



Les jeunes de Stotzheim souhaitent se mobiliser pour soutenir les actions de l'ACE.

Ils vous invitent

**samedi 9 juin à partir de 18 h pour les jeux,
à 19 h pour les tartes flambées,
à la salle des fêtes de STOTZHEIM.**

Dès 18 h, les enfants accompagnés pourront s'exercer à plusieurs jeux et découvrir l'ACE.

À partir de 19 h des tartes flambées seront servies.

L'ensemble des bénéfices sera reversé à l'ACE.

Pour une bonne organisation de la soirée, merci de vous inscrire soit par mail à pastoraledesjeunesbarr@gmail.com

ou par téléphone au 06.73.86.93.79 avant le **5 juin 2018.**

